

540 Titre ajouté par le catalogueur

Définition

Cette zone contient les titres abrégés et les titres usuels qui n'apparaissent pas sur la ressource et qui ne sont pas considérés comme des titres uniformes. Elle peut aussi être utilisée pour un point d'accès titre dérivé du titre propre.

Occurrence

Facultative.

Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1	Le titre est significatif ou non Cet indicateur précise si le titre ajouté doit être traité comme un point d'accès titre indépendant, c'est-à-dire si un point d'accès supplémentaire (ou entrée secondaire) doit être créé ou non à partir de ce titre.	
	0	Le titre ajouté n'est pas significatif. Ce titre ne justifie pas la création d'un point d'accès.
	1	Le titre ajouté est significatif. Un point d'accès doit être créé pour ce titre.
Indicateur 2	blanc	Non défini

Sous-zone(s)

Toutes les sous-zones définies pour la zone 510 peuvent être utilisées. On peut néanmoins s'attendre à ce que seules les sous-zones suivantes soient présentes :

\$a	Titre ajouté Texte du titre ajouté par le catalogueur. Obligatoire. Non répétable.
\$e	Complément du titre Sous-titres et compléments du titre se rapportant au titre mentionné en \$a. Facultative. Répétable.
\$h	Numéro de partie Numéro de section ou de partie pour des ressources identifiées par un titre commun et un titre dépendant, se rapportant au titre ajouté en \$a. Facultative. Répétable.
\$i	Titre de partie Titre de section ou de partie pour des ressources identifiées par un titre commun et un titre dépendant. Facultative. Répétable.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Cette zone contient un titre qui n'apparaît pas sur la ressource : il est donné par le catalogueur pour servir de point d'accès supplémentaire. Ce peut être un titre sous lequel l'œuvre est le plus connue, tout en n'étant pas un titre uniforme.

Dans certaines agences de catalogage, ces titres sont gérés comme des renvois dans un fichier d'autorité et non comme points d'accès dans la notice bibliographique.

Zone(s) connexe(s)

- 500 Titre uniforme
La zone 500 est utilisée pour les titres uniformes normalisés prescrits par les règles de catalogage. Ceux-ci ne doivent pas figurer dans la zone 540.
- 541 Titre traduit ajouté par le catalogueur
La zone 541 est utilisée pour la traduction du titre de la ressource quand elle est donnée par le catalogueur.

Exemple(s)

Exemples propres à l'édition française : aucun.

- EX 1 ■ 540 1# \$aParis principes
Le texte de la ressource intitulée : « Statement of principles adopted at the International Conference on Cataloguing principles », Paris, octobre 1961, est appelé couramment : « Paris principes ».
- EX 2 ■ 200 1# \$aSérie orange 1 :50 000\$h2123\$iSelles-sur-Cher\$bDocument cartographique\$fInstitut géographique national
540 1# \$aSérie orange\$ecarte topographique de la France à 1:50 000\$h2123\$iSelles-sur-Cher
Le titre « Série orange » correspond à la carte topographique de la France à l'échelle 1:50000. Le titre d'ensemble de la série a connu un léger changement au cours de sa publication, de « Série orange : carte topographique de la France à 1:50000 » on est passé à « Série orange 1:50000 ». Afin de garder la cohérence des index, on a ajouté un titre utilisant la forme première du titre de la série.